

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'État un crédit d'étude de CHF 6'400'000.- pour financer les études relatives à la rénovation / restauration du Gymnase de la Cité à Lausanne

1. PRÉAMBULE

La commission nommée pour étudier cet Exposé des motifs et projet de décret (EMPD) s'est réunie le lundi 10 novembre 2025 à la Salle Romane, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mesdames les Députées Claire Attinger Doepper, Claude Nicole Grin et Yolanda Müller Chablot ainsi que de Messieurs les Députés Valentin Christe, Pierre-André Romanens, Nicolas Suter, Fabrice Tanner, Georges Zünd et du soussigné, confirmé dans son rôle de président-rapporteur.

Ont également assisté à la séance : Madame Isabelle Moret, cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP), accompagnée de Messieurs Pierre de Almeida, directeur général de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), Claudio Iglesias, directeur de la Direction architecture et des bâtiments à la DGIP, Pedro Coelho, directeur général adjoint de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et de Madame Astrid Bücher, responsable infrastructures à l'Unité infrastructures (UINF) à la DGEP.

Les notes de séances ont été prises par Monsieur Fabrice Lambelet, secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC), ce dont nous le remercions chaleureusement.

2. PRÉSENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

1. Présentation de l'Exposé des motifs et projet de décret (EMPD) – Position de l'Administration

Cet EMPD vise la rénovation du Gymnase de la Cité, gymnase le plus ancien du canton et également l'un des plus anciens établissements de formation en Suisse encore en service. Au-delà de sa rénovation technique, ce gymnase requiert une amélioration de ses conditions d'enseignement et de sécurité :

- les conditions d'enseignement : il manque des espaces de collaboration et de cafétéria. De surcroît, l'étroitesse des salles de classe ne permet plus d'atteindre le plafond maximum de 24 élèves en première année. Cela implique de réduire la taille des classes, une mesure qui n'est pas la plus efficiente ;
- les conditions de sécurité : plus d'un millier de jeunes suivent leurs études à plusieurs endroits de ce gymnase. Les conditions d'évacuation et d'alarmes posent des défis. La rénovation et l'assainissement des bâtiments doivent permettre de revoir les conditions d'utilisation, notamment dans les laboratoires de chimie qui ont besoin d'armoires d'évacuation. À ce jour, les conditions et outils d'enseignement ont beaucoup changé, notamment en lien avec le domaine numérique. Dans ce gymnase, les installations électriques, normes et murs ne permettent plus d'enseigner avec les outils numériques. Bien que le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) ne souhaite pas passer entièrement au numérique, il convient de former les élèves à son utilisation.

L'ampleur des travaux et rénovations au Gymnase de la Cité rendait nécessaire la réflexion sur l'occupation du site par les élèves et le personnel pendant ceux-ci, mais cela aurait comporté, selon l'un des scénarios de la DGIP et de la DGEP, 3 difficultés majeures :

- la sécurité des élèves et enseignants pendant des travaux lourds n'aurait pas été assurée ;
- le maintien des élèves et enseignants aurait obligé à effectuer des travaux de manière progressive, prolongeant ainsi leur durée et entraînant des coûts plus élevés ;

■ les travaux seront conséquents et bruyants avec une intervention sur la pierre. La garantie d'une qualité d'enseignement dans ces conditions aurait été très problématique.

Il convient donc de proposer une alternative, à savoir le déménagement vers le Gymnase d'Echallens dès l'été 2028 pendant 4 années entières. Cette alternative permettra de réaliser l'ensemble de travaux sur le site de la Cité, avec un retour programmé en 2032. Il pourra y être déplacé l'ensemble des classes et du personnel enseignant, évitant ainsi de chercher d'autres sites temporaires dans la région de Lausanne pour des raisons de coûts et de faisabilité.

3. DISCUSSION GÉNÉRALE

Actuellement, le bassin de recrutement des élèves se rendant au Gymnase de la Cité n'est pas exactement identique à celui qui se trouve sur la ligne du Chemin de fer Lausanne-Échallens-Bercher (LEB), selon une commissaire qui souhaite savoir comment cet aspect sera géré en prévision du déplacement vers le Gymnase d'Echallens.

Le directeur général adjoint indique que les élèves ayant commencé le gymnase à la Cité en août 2025 y termineront leurs études en juin 2028 (pour autant qu'ils ne redoublent pas l'une des 3 années prévues). Pour la rentrée d'août 2026, la DGEP travaille déjà sur les zones d'en classement des futurs gymnasiens. Les décisions d'en classement vont être intégralement revues, une fois cet EMPD adopté par le Grand Conseil, avec ce nouveau paramètre temporaire. Les futurs élèves de la région d'Echallens seront prioritairement en classés, dès l'année prochaine, au Gymnase de la Cité et pourront ainsi terminer leurs études à Echallens. Les décisions d'en classement sont toujours dépendantes de 2 facteurs :

- le choix d'options : si un élève effectue un choix d'option spécifique ou combine différentes branches facultatives, cela limite les gymnases d'attribution ;
- le temps de transports publics : un outil permet pour chaque futur gymnasiens de définir l'en classement le plus pertinent, afin de minimiser le temps de déplacement en transports publics. Il sera tenu compte du changement d'adresse du Gymnase de la Cité à Echallens pour effectuer le choix le plus juste possible. Une attribution inadéquate ne peut être exclue, mais demeure toujours sujette à discussion. En effet, les parents peuvent, par la suite, demander une réattribution, laquelle sera examinée par le DEF.

À l'inquiétude exprimée de certains parents habitant Lausanne d'une attribution de leur(s) enfant(s) au gymnase d'Echallens, le directeur général adjoint répond que les élèves lausannois, pour autant qu'ils aient effectué un choix d'offre idoine, seront scolarisés à Lausanne. La seule contrainte tient au nombre de places disponibles dans les gymnases : certains élèves issus de Lausanne et de ses communes environnantes devront se rendre à Echallens. En effet, il n'y aura pas que des jeunes d'Echallens et de ses environs qui iront au Gymnase d'Echallens, sinon il ne sera rempli qu'au tiers. Comme pour Nyon et le Chablais où l'ouverture des gymnases est prévue en 2027, les zones d'attribution seront revues. En règle générale, la révision annuelle des en classements sur la base des inscriptions a lieu entre les mois de février et mars.

Il est évoqué alors les complications liées aux en classements et aux déplacements supplémentaires de ces futurs élèves. Une commissaire demande quelles sont les relations du DEF avec les compagnies de transports publics, notamment le LEB en prévision de l'ouverture du Gymnase d'Echallens, et quelle sera alors la capacité d'absorption de ces transports publics pour faciliter les trajets entre Lausanne et Echallens.

La DGEP, selon son directeur général adjoint, travaille systématiquement avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) en amont des différents projets de gymnases, afin d'évaluer les impacts des déplacements. Par exemple, une étude de mobilité concernant le Gymnase d'Echallens a été effectuée avec le concours de la DGMR. Dans ce sens-là et aux heures de pointe, la capacité est suffisante pour déplacer les élèves vers le gymnase d'Echallens parce que les déplacements se feront à contrario : de la région lausannoise à Echallens le matin et à l'inverse pour la fin de journée. Chaque année, la DGMR reçoit l'ensemble des jeunes, de manière anonyme, qui sont en classés dans le même gymnase, afin d'adapter les offres de transports publics. Récemment à Bussigny ou Crisser dans le cadre de l'ouverture de leur nouveau gymnase, il y a eu un travail avec la DGMR sur les horaires des transports publics. Enfin, les gymnasiens lausannois n'étudient pas toujours à Lausanne. Pour certains d'entre eux, il est plus pertinent d'étudier au Gymnase de Chamblaines à Pully ou au Gymnase de Renens, selon leur lieu de résidence à Lausanne ; ils sont ainsi orientés vers le gymnase le plus adapté en fonction de leur domiciliation.

Il a été question d'une planification de bus régional des Transports publics de la région lausannoise (TL) allant du Grand-Mont à Echallens en demandant si cela est toujours d'actualité. En outre, cette commissaire évoque

la mobilité des enseignants et souhaite savoir comment cela se passera pour eux dans les faits dès que le Gymnase de la Cité aura déménagé à Echallens.

Le directeur général adjoint n'est pas en mesure de répondre à la première question parce que cela n'est pas de sa compétence. Néanmoins, des réflexions sont en cours avec la DGMR concernant des lignes de TL pour le Gros-de-Vaud et le Nord vaudois. Concernant la mobilité des enseignants travaillant aujourd'hui au Gymnase de la Cité, le département leur a communiqué cette nouvelle il y a plus d'une année, soit 4 ans à l'avance. Depuis l'année dernière, les nouveaux enseignants recrutés sont immédiatement informés par la direction qu'un déménagement à Echallens est prévu entre 2028 et 2032. Les enseignants actuels ne sont pas ravis de s'y déplacer, même s'ils se réjouissent tout de même de la rénovation de leur gymnase et des futures conditions de travail à Echallens.

Un commissaire reconnaît qu'il s'était déjà alarmé au milieu des années 2000 par la vétusté des bâtiments du Gymnase de la Cité ; il se dit donc satisfait de la variante consistant à rénover entièrement ce gymnase plutôt que par étapes. En outre, il se dit également satisfait qu'il soit tenu compte dans cet EMPD de la stratégie et de la planification pour les lieux de formation du postobligatoire à l'horizon 2040 (la stratégie 2040) ainsi que des efforts entrepris pour revaloriser la voie professionnelle. Il s'agit d'enrayer la dynamique selon laquelle de plus en plus d'adolescents se dirigent vers la voie gymnasiale plutôt que la voie professionnelle.

Un commissaire s'interroge si les pré-études ont analysé, pour ces anciens bâtiments sans vocation scolaire préalable, l'opportunité de quitter la Cité pour un autre endroit à Lausanne davantage adapté à la formation postobligatoire. Cela aurait permis une nouvelle affectation, mieux valorisée pour ces bâtiments, au bénéfice de l'Administration cantonale vaudoise (ACV) dans une zone très fréquentée.

Le directeur général adjoint répond que la DGEP a mené une réflexion de ce type en amont de ce projet de décret. Néanmoins, cette piste a été écartée pour 2 raisons :

- il existe des difficultés, mais cela demeure un gymnase adapté à la formation postobligatoire. Une réaffectation aurait représenté un investissement conséquent. De surcroît, il aurait fallu trouver un autre endroit bien situé dans la région de Lausanne, afin de remplacer ce site. Le déplacement du Gymnase de la Cité vers Echallens s'effectuera avant le passage de l'École de maturité de 3 à 4 ans en 2035 ; un gymnase à Lausanne fermé à ce moment-là aurait été impossible ;
- il n'était pas possible de se séparer de l'un des plus anciens et symboliques bâtiments de formation du canton avec plusieurs générations d'adolescents vaudois qui y sont passées.

Selon le directeur, très peu d'interventions seront nécessaires pour remettre à jour le gymnase au niveau de son fonctionnement, même s'il y aura des investissements à prévoir au niveau de la conservation du patrimoine. Ce projet vise à conserver le patrimoine et à restructurer la technique de bâtiment classé, notamment du point de vue énergétique.

La cheffe de département dit que le Conseil d'État n'a pas envisagé une vente des bâtiments de ce site. Y installer l'ensemble de l'ACV aurait été pratique dans un endroit plus centralisé à Lausanne. Toutefois, il faut être raisonnable sachant que la construction d'un nouveau gymnase prend au minimum 15 ans ; les exemples d'Aigle et d'Echallens confirment un tel constat. La stratégie 2040 résulte d'une réelle volonté politique du Conseil d'État. Pour y arriver, un grand travail et un certain stress ont été de mise, afin d'éviter d'éventuels grains de sable. Sur les coûts, les travaux présentés dans ce projet demeurent raisonnables.

À une commissaire demandant s'il y a d'autres modifications intérieures sur ce site, la responsable explique que la programmation a été un exercice subtil. En effet, il n'est pas possible d'effectuer des surélévations. Au niveau des aménagements intérieurs et pour respecter les standards modernes des gymnases, beaucoup de besoins peuvent être comblés, notamment l'agrandissement de salles polyvalentes. L'objectif est d'améliorer l'efficience, d'élargir le périmètre constructible, d'adapter, selon les structures, le système porteur, et d'exploiter tous les espaces disponibles en collaboration avec les architectes. Dans le site nord du gymnase, il y a un espace dans les combles qui peut être transformé en une grande salle pouvant accueillir jusqu'à 200 personnes. Le même exercice a été effectué à l'Ancienne Église. Pour des frais de construction maîtrisables avec des rocades et une optimisation, ce gymnase aura une capacité future exceptionnelle. Il s'agit ici de la phase des études, selon le directeur général adjoint. Ce travail, bien avancé, doit encore se confirmer au niveau de la faisabilité. Dans le cadre du crédit d'ouvrage, les plans définitifs seront présentés.

À un commissaire rappelant le vote par le Grand Conseil d'un crédit de CHF 1 million pour 9 sites¹ et demandant comment il a été dépensé, le directeur affirme qu'effectivement, en 2019, un crédit-cadre a permis de mener des études sur ces sites ; cela a concerné également le Gymnase de la Cité. Le DEF s'est alors rendu compte qu'il fallait finalement traiter la totalité des bâtiments de ce gymnase. L'application et la présentation de la stratégie 2040 sont effectives, dont ce projet de rénovation représente une partie du puzzle. Le CHF 1 million a servi non seulement à effectuer des études, mais surtout des travaux urgents. Le DEF espère obtenir ce crédit d'étude, puis le crédit d'ouvrage pour effectuer une mise en conformité du Gymnase de la Cité. Le solde de ce crédit sera restitué, seule une petite partie ayant été utilisée.

À une question d'une commissaire sur le nombre d'élèves et d'enseignants du Gymnase de la Cité concernés par ce déménagement, il y a actuellement 45 classes d'une capacité moyenne de 22 à 23 élèves, ce qui représente environ 1'040 élèves, selon le directeur général adjoint. En 2028, ce chiffre sera plus ou moins identique. Concernant les enseignants, ce sont 150 à 160 personnes actuellement ; ce chiffre sera similaire en 2028.

À un commissaire évoquant la pratique du sport dans le futur Gymnase de la Cité, le directeur général adjoint explique que 2 options sont ouvertes à ce stade parce que, actuellement, le nombre de salles de sport est insuffisant pour répondre aux 3 périodes hebdomadaires d'enseignement de sport au gymnase :

- la première option : le Gymnase du Bugnon, se situant à proximité du Gymnase de la Cité, a un potentiel de construction plus important. Une piste de réflexion serait la création d'une salle de gymnastique supplémentaire, lors de sa prochaine rénovation, qui serait mise à disposition du Gymnase de la Cité, afin de combler le manque actuel ;
- la seconde option : le regroupement de formations au Gymnase de la Cité qui, pour certaines, ne comprennent pas ou peu de sport, notamment certaines maturités spécialisées. Les élèves qui y seraient inscrits étudieraient alors dans ce gymnase.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSÉ DES MOTIFS

1.4 Descriptif des bâtiments existants

1.4.3 États des bâtiments : Mesures générales

Une commissaire a eu connaissance de la présence de martinets à ventre blanc dans les combles du gymnase, que ce soit à l'Ancienne Académie ou à la Mercerie. Elle souhaite savoir si cette information a été remontée au DEF. En cas de réponse négative, elle demande s'il serait possible d'en tenir compte dans la planification de la rénovation.

Le directeur répond que le département n'était pas au courant de cette information. Néanmoins, il en sera tenu compte dans la planification en vérifiant leur présence ou non. Pour l'instant, seules des études sont effectuées, et ce, jusqu'en 2028.

À un commissaire demandant s'il a été identifié beaucoup de polluants au niveau du bâti, le directeur répond qu'il existe des endroits très peu pollués et d'autres où la pollution est plus importante. Le crédit d'étude permettra d'effectuer des sondages plus approfondis, mais il existe des inquiétudes concernant des niveaux élevés de pollution à certains endroits. De surcroît, il sera aussi question de la suppression de places de stationnement pour y installer des surfaces perméables de végétalisation ; il faudra également dépolluer ces places.

1.6 Planification 2040 : une vision stratégique pour répondre aux besoins pédagogiques, sportifs et démographiques

1.6.6 Planification 2040 du parc gymnasial : Capacité d'accueil et Opérations Immobilières

Opérations 5 à 8 : les Gymnases d'Echallens, La Cité, Chamblanches, Bugnon

À une commissaire demandant s'il est prévu que le Gymnase de la Cité soit en travaux en même temps que le Gymnase du Bugnon, le directeur général adjoint relève que, dans la mesure du possible, les travaux sur ces 2 gymnases seront décalés. Les études sur la rénovation du Gymnase du Bugnon ne sont pas aussi avancées que

¹ (236) EMPD accordant au CE un crédit-cadre de CHF 38'500'000.- pour financer les travaux d'entretien des bâtiments sur 9 sites.

celle du Gymnase de la Cité. Il demeure l'enjeu de rénovations toujours complexes d'autres sites de formation postobligatoire. En effet, le Gymnase de Nyon est également concerné par de futures rénovations, pour lesquelles une solution de remplacement temporaire devra être trouvée. La thématique globale de la rénovation et de la construction des gymnases vaudois représente un enjeu complexe, mais le DEF y travaille en tenant compte de l'ensemble des opérations tout en garantissant une certaine cohérence.

Opérations 9 à 11 : Bouclement de la stratégie 2040 avec 3 nouveaux gymnases

À un commissaire trouvant intéressante cette stratégie et demandant si de futurs emplacements sont déjà réservés, il y est travaillé en collaboration avec la DGMR et la DGEF d'après le directeur général. Plusieurs endroits dans le canton pourraient accueillir un gymnase (le Nord vaudois, la région lausannoise, Rolle).

1.7 Description des travaux

1.7.1 Problématiques énergétiques

Un commissaire apprécie que l'État soit exemplaire de manière générale. À la lecture de l'élément suivant : « *Les budgets dépassant 40% (valeur cible globale selon norme SIA 380/1) de la valeur « Établissement Cantonal d'Assurance » (ECA) pour tous les bâtiments (exception faite de la nouvelle salle de gymnastique), il en résulte que la valeur U (capacité isolante) de l'enveloppe devra être renforcée lorsque cela est possible en fonction des exigences patrimoniales, techniques et des utilisateurs pour répondre à l'exemplarité des constructions de l'Etat* ». Il souhaite clarifier si cette démarche est effectivement obligatoire et si le label Minergie doit être pris en considération.

Le directeur explique que les bâtiments du Gymnase de la Cité sont en note 1. Il a été mis en place un groupe de travail avec la DGIP et la Direction générale de l'environnement (DGE) qui demande expressément l'application des lois énergétiques selon la valeur ECA ; ils ont travaillé ensemble pour aboutir à des compromis. Il sera entrepris tout ce qui peut être réalisé en respectant le patrimoine, avec, le cas échéant, des dérogations accordées lors de l'autorisation de construire : la norme SIA 380/1 sera respectée. La cheffe de département rappelle l'existence de la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique du 30 septembre 2022 (LCI) prescrivant aux cantons d'atteindre le zéro carbone net d'ici 2050 ; le canton de Vaud n'est pas prêt d'y arriver.

1.7.10 Autres problématiques (pollution, sismique, protection incendie, acoustique, archéologie)

Un commissaire donne lecture du point suivant : « *Les études ultérieures permettront de déterminer le niveau d'assainissement en fonction de plusieurs critères (utilisation des surfaces, ampleur de la dépollution, etc.)* ». En demandant s'il faut comprendre que l'un des scénarios potentiels est de ne pas dépolluer le site, le directeur déclare que, si l'une des parties est touchée par les travaux, elle sera alors dépolluée. Pour le moment, ce sont des estimations qui seront corroborées ou non par les prochaines études.

1.7.11 Aménagements extérieurs et stationnement

Une commissaire demande quels éléments détermineront le choix entre une diminution ou une disparition des places de stationnement au niveau des espaces extérieurs du Gymnase de la Cité.

Le directeur général adjoint précise que les études sont en cours de validation. Néanmoins, il s'agit d'un site accessible en transports publics avec peu d'espaces de dégagement à l'extérieur. Ces places de stationnement sont occupées par d'autres utilisateurs que ceux du gymnase, comme des collaborateurs de l'ACV travaillant à proximité du site. Ces prochaines années, l'État de Vaud doit se doter de plans de mobilité en lien avec le Plan climat vaudois (PCV). Cela déterminera aussi le nombre de places de stationnement à maintenir ou non sur ce site.

Les intérêts des utilisateurs devant obligatoirement se rendre en voiture au Gymnase de la Cité seront aussi pris en compte à la suite d'une question d'un commissaire. Il faut, toutefois, se demander s'il s'agit de l'endroit idoine pour des places de stationnement. Dans les environs du gymnase, il y a des endroits plus propices pour de telles places, selon le directeur général adjoint.

1.9 Coûts des travaux

1.9.1 Contenu de la demande de crédit d'étude :

Un commissaire souhaite savoir si ce sont les mandataires qui engageront des personnes externes pour le suivi de ce projet. En cas de réponse négative, il demande si ces dernières ne sont pas déjà à disposition au sein de l'ACV.

Le directeur général répond que l'équivalent temps plein (ETP) prévu à la DGIP est un contrat à durée déterminée (CDD) nécessaire pour suivre le projet parce qu'elle n'a actuellement pas le potentiel pour suivre ces travaux. Pour rappel, l'État délègue la gestion des travaux à des mandataires avec une personne au sein de la DGIP qui les suit. Concernant l'ETP à la DGEP, cette logique est similaire avec un besoin des ressources, afin de suivre le projet.

À un autre commissaire s'interrogeant s'il ne faudrait pas inscrire ces différents ETP dans le poste des honoraires et mandats, le directeur général explique que, d'un point de vue comptable, il est plus adéquat de l'inscrire comme proposé ici parce qu'il apparaît sur une ligne de l'EMPD. Le directeur général adjoint dit qu'il est aussi chiffré en ETP pour une autre raison. Il s'agit d'un crédit d'investissement et non pas d'un budget de fonctionnement. Cela est inscrit en ETP, afin de pouvoir présenter à la Direction générale des ressources humaines (DGRH) un cahier des charges et un engagement temporaire à effectuer sur un crédit d'investissement. La DGEP gère une trentaine d'établissements et une quarantaine de bâtiments, avec une seule personne chargée de suivre les travaux. Aujourd'hui, il n'y a pas un seul site de formation postobligatoire où un projet n'est pas ouvert (construction, rénovation ou agrandissement).

Un commissaire comprend cette raison comptable avec une transparence de mise dans ce document. En revanche, il s'interroge sur l'engagement de nouveaux ETP aujourd'hui.

La cheffe de département indique que la DGIP est organisée par pool. Il existe un pool « gymnases » qui ne dispose pas d'assez de personnel pour suivre ce projet supplémentaire. Cela ne compte pas dans le relevé des ETP, puisque ce ne sont pas des contrats à durée indéterminée (CDI).

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DÉCRET ET VOTES

Projet de décret accordant au Conseil d'État un crédit d'étude de CHF 6'400'000.- pour financer les études relatives à la rénovation / restauration du Gymnase de la Cité à Lausanne du 25 juin 2025

Art. 1

L'art. 1 de ce projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents tel que présenté.

Art. 2

L'art. 2 de ce projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents tel que présenté.

Art. 3

L'art. 3 de ce projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents tel que présenté.

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DÉCRET

Le projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents tel que présenté.

7. ENTRÉE EN MATIÈRE SUR LE PROJET DE DÉCRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.

Morges, le 5 janvier 2026.

Le président-rapporteur :
(Signé) Yves Paccaud